

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

1040 BRUXELLES. LE
RUE DE LA SCIENCE. 43
02/238.86.11

21-03-1996

Direction générale de la formation
de la promotion sociale
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Direction d'administration de
l'enseignement de promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Service de l'enseignement
de promotion sociale

MONSIEUR JACQUES LEFERE
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: *JF.* / 6293041 / Dossier pédagogique 51015

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME I

Unité de formation : FORMATION CONTINUEE DES PUERICULTRICES : MISE EN PLACE DE
PROCEDURES D'EVALUATION D'UN PROJET EDUCATIF DES CENTRES
D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE (CONVENTION)

Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE
TRANSITION

Code Référence : 985120U21X1

Etablissement : INST PROV ENS SEC COMMERCIAL DE PROMOTION SOCIALE
RUE COLARD TROUILLET.48
4100 SERAING

Monsieur l'Administrateur Délégué.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration f.f.



G. Schmit.

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Melle Schets (02/238.86.54) ou Mr Fortemps (02/238.87.24) ou Mr Dejardin (02/238.87.24)

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis - ~~STAGE/Epreuve intégrée~~/Application de l'art. 117 du décret/~~alternance~~ (1)

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique / réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation.

1. La présente demande émane du:

X (1) Pouvoir organisateur: PROVINCE DE LIEGE

O (1) Directeur(trice) de l'Institut pour la Communauté française (2)
et se rapporte à l'établissement suivant:

dénomination : IPEPS SERAING (Or. ens. gén. et Eco)
adresse complète: rue Colard Trouillet, 48
4100 SERAING
n° de matricule : 452.6.293.041
n° de téléphone : 041/307.280 - 307.287

Date et signature du Chef d'établissement de la C.F.
ou du représentant du P.O. subventionné:
Le 15 janvier 1996

Michel LATIN
Chef de Service

2. Transmis en date du:(3) par le réseau:

~~O~~ (1) Communauté française
X (1) Provincial et communal

~~O~~ (1) Libre confessionnel
~~O~~ (1) non-confessionnel

3. Intitulé de la formation:

Code:(4) 985120V L1X1

~~Stage/Epreuve intégrée~~/Application de l'art. 117 du Décret/~~Alternance~~
.....suivi de l'intitulé de la section/de l'unité de formation:

FORMATION CONTINUEE DES PUERICULTRICES: MISE EN PLACE DE PROCEDURES D'EVALUATION D'UN
PROJET EDUCATIF DES CENTRES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE (CONVENTION)

4. Finalités de l'unité de formation: Repris en annexe n° 1 de ..1.. page(s)(2)

5. Capacités préalables requises: Repris en annexe n° 2 de ..1.. page(s)(2)

6. Classement de l'unité de formation:

X (1) enseignement secondaire: transition (1) qualification (1)
degré: inférieur (1) supérieur (1)

O (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type court:(2)

O (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type long:(2)

7. Programme du ~~stage/de l'épreuve intégrée~~/application de l'art. 117 du décret/~~alternance~~:(1)

7.1. pour les étudiants: Repris en annexe n° 3 de ..1.. page(s)(2)

7.2. pour le personnel chargé de l'encadrement: Repris en annexe n° 4 de ..1.. page(s)(2)

8. Fixation des capacités terminales Repris en annexe n° 5 de ..1.. page(s)(2)

9. Chargé(s) de cours Repris en annexe n° 6 de ..1.. page(s)(2)

(1) Biffer les mentions inutiles
(2) A compléter
(3) A compléter par le Secrétaire permanent
(4) Réservé à l'administration

**FORMATION CONTINUEE DES PUERICULTRICES: MISE EN PLACE DE PROCEDURES
D'EVALUATION D'UN PROJET EDUCATIF DES CENTRES D'ACCUEIL DE LA PETITE
ENFANCE (Convention)**

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

FINALITES GENERALES

Conformément à l'article 7 § 1er et 2ème du décret, l'unité de formation devra:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

FINALITES PARTICULIERES

Cette unité de formation a pour but:

- de permettre aux puéricultrices de l'Administration Communale de Seraing, de mesurer l'adéquation entre leurs pratiques quotidiennes et les finalités du projet éducatif de leur Pouvoir Organisateur;
- de dégager, par cette entreprise proche de la recherche-action, les principes des méthodes de travail efficaces.

En annexe au dossier pédagogique, le fonctionnement y compris le projet éducatif de la mini crèche des Bouvreuils repris en fin de dossier.

15/01/1996

Annexe 2

**FORMATION CONTINUEE DES PUERICULTRICES: MISE EN PLACE DE PROCEDURES
D'EVALUATION D'UN PROJET EDUCATIF DES CENTRES D'ACCUEIL DE LA PETITE
ENFANCE (Convention)**

CAPACITES PREALABLES REQUISES

La formation est accessible aux puéricultrices désignées par leur Pouvoir Organisateur.

FORMATION CONTINUEE DES PUERICULTRICES: MISE EN PLACE DE PROCEDURES D'EVALUATION D'UN PROJET EDUCATIF DES CENTRES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE (Convention)

PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION

PROGRAMME DE L'ETUDIANT

Pour un projet éducatif donné celui repris en annexe.

Si le dossier pédagogique est activé dans un autre contexte, le référentiel projet éducatif de la mini crèche concernée doit être l'objet d'une information auprès de l'inspection.

1. Définir les concepts, en citant des exemples positifs et contrastés, véhiculés dans le projet éducatif déterminé pour les mini-crèches:
 - communication efficace envers les parents;
 - en rencontrant les besoins parentaux:
 - adapter le message aux attentes des parents;
 - adapter les supports de communication aux référents parentaux (par exemple: éviter une formulation trop abstraite, sans tomber dans le langage simpliste).
 - l'accueil des enfants dans une perspective d'épanouissement;
 - le rôle social de la mini-crèche dans le quartier;
 - les attentes des parents, de l'administration, des puéricultrices elles-mêmes;
 - les principes éducatifs.
2. Rédiger une plaquette d'information à l'attention des parents, en respectant les critères de lisibilité et de communication efficace.
3. Emettre des hypothèses d'organisation pratique en adéquation avec les points 1. et 2.
4. Ajuster leurs comportements en fonction des décisions du groupe et des observations constatées, s'il existe des dysfonctionnements.
5. Communiquer, spontanément, leur perception des problématiques dysfonctionnelles.
6. Rédiger un rapport général pour leur Pouvoir Organisateur.

**FORMATION CONTINUEE DES PUERICULTRICES: MISE EN PLACE DE PROCEDURES
D'EVALUATION D'UN PROJET EDUCATIF DES CENTRES D'ACCUEIL DE LA PETITE
ENFANCE (Convention)**

PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION

PROGRAMME DU CHARGE DE COURS

Le chargé de cours assurera:

- le bon déroulement de chaque étape du programme (1 à 6);
- la compréhension des concepts développés au point 1 en favorisant les échanges entre les étudiants;
- l'observation des procédures de travail mises en place par chaque étudiant;
- l'identification des dysfonctionnements principaux;
- la prise de conscience des étudiants et la remédiation s'il échet.

**FORMATION CONTINUEE DES PUERICULTRICES: MISE EN PLACE DE PROCEDURES
D'EVALUATION D'UN PROJET EDUCATIF DES CENTRES D'ACCUEIL DE LA PETITE
ENFANCE (Convention)**

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

L'étudiant sera capable de:

- rédiger en collectif une plaquette d'information à l'attention des parents;
- mettre en évidence, dans cette plaquette, l'adéquation entre le projet éducatif et les méthodes de travail appliquées dans la mini crèche;
- élaborer un rapport à l'attention du P.O. relevant les dysfonctionnements et les solutions apportées, celles-ci étant économiquement acceptables.

Pour réussir, l'étudiant devra atteindre le degré de maîtrise minimum suivant:

- son utilisation pertinente des concepts mis en jeu, et de leur traduction en langage compréhensible pour les parents;
- sa participation effective à chaque étape de la recherche-action;
- sa capacité de mettre en oeuvre une relation démocratique avec ses collègues de travail, avec les représentants du P.O., s'il échoue, avec les parents et respectueux de l'autre.

15/01/1996

Annexe 6

**FORMATION CONTINUEE DES PUERICULTRICES: MISE EN PLACE DE PROCEDURES
D'EVALUATION D'UN PROJET EDUCATIF DES CENTRES D'ACCUEIL DE LA PETITE
ENFANCE (Convention)**

PROFIL DU(DES) CHARGE(S) DE COURS

Un expert dont l'expérience professionnelle témoigne des compétences requises pour définir et mener à bien un projet éducatif adapté aux mini-crèches.

ANNEXE

**FORMATION CONTINUÉE DES PUÉRICULTRICES: MISE EN PLACE DE
PROCÉDURES D'ÉVALUATION D'UN PROJET ÉDUCATIF DES CENTRES
D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE (convention)**

IPEPS SERAING

RUE COLLARD TROUILLET,48

4100 SERAING

Mat. 6 293 041

Code: 98 51 20 / U/ 21 / X1

dossier : 510 15 U

ANNEXE 4:**PROGRAMME DE L'ÉTUDIANT**

Le dossier devrait contenir les définitions des concepts telles que le prévoit le projet éducatif déterminé pour les mini-crèches.

Que signifie une communication "**efficace**" du point de vue du projet, cet adjectif ouvre les portes à toutes les interprétations possibles, sauf si on en délimite la portée en présentant le contenu du projet pédagogique.

Même remarque pour les principes pédagogiques, lesquels?

Il serait donc plus utile de présenter les principes pédagogiques qui sont à la base du projet pédagogique et ensuite d'aborder les définitions.

ANNEXE 5:**FIXATION DES CAPACITÉS TERMINALES:**

Je renvoie à la circulaire 319/96 point:

1.6.2.8. Capacités terminales

- Les capacités terminales sont exprimées en termes de savoir, savoir-faire et/ou savoir-être.

La synthèse des capacités terminales doit correspondre aux compétences visées par les finalités.

- La fixation des capacités terminales conduit à préciser le **seuil de réussite** de l'unité de formation. Cette fixation doit permettre de répondre aux questions suivantes:

- que va-t-on évaluer afin de s'assurer que les compétences minimales que couvrent les finalités sont rencontrées ?

- quelle action ou quel comportement observable prouvera que l'objectif est atteint ?

- quels critères serviront à déterminer; si le degré de maîtrise est suffisant ?

Ce seuil de réussite manque.


Louise GOTOVITCH
05/02/96

CRECHE COMMUNALE " LES BOUVREUILS "



Rue Van Damme 6

4102 Ougrée

Tél 041/364201

BONJOUR!

Ceci ne remplace pas un dialogue.
Questions et remarques sont et
restent les bienvenues.

La crèche "Les Bouvreuils" est un établissement communal
qui dépend de l'Echevinat " des Affaires Sociales, de la
Famille et de l'Emancipation".

Elle peut accueillir 30 enfants de 0 à 3 ans
et ouvre ses portes de 7 à 18 heures.

Des dispositions du Collège Echevinal fixent
les congés pour l'année. Vous en serez informés dès janvier.

L'équipe se compose d'une infirmière sociale:
Marie Jeanne DENIS, de 6 puéricultrices, d'une pédiatre:
le Docteur PIERQUIN, d'une cuisinière, d'une lingère et de
deux personnes d'entretien.

La crèche est divisée en trois sections:

- suivant l'âge des enfants.
- chacune des sections est elle-même subdivisée en deux
groupes de vie (un par puéricultrice et comportant au
maximum 6 enfants d'un même âge).

PREPARATION A L'ENTREE EN CRECHE

Nous insistons sur l'importance primordiale de "l'adaptation": période des connaissances des lieux, des habitudes et des membres du personnel, aussi bien pour vous, parents, que pour l'enfant.

Cela est essentiel et nous mesurons combien grande peut être votre anxiété lors d'une séparation, qui souvent est la première. Nous acceptons et comprenons vos inquiétudes. Nous sommes toujours disponibles, tant l'infirmière que les puéricultrices, à en parler avec vous.

L'équipe de la crèche considère que l'adaptation demande du temps. Elle se fait tout au long du séjour dans le service des "Petits".

Comment se déroule l'adaptation?

Il s'agira avant l'entrée de Bébé de venir avec lui à la crèche - au moins 3 fois environ une semaine avant l'entrée effective. Vous pourrez ainsi vivre et partager la vie des adultes et des enfants qui s'y trouvent.

Cette adaptation progressive se fait en plusieurs étapes: échanges d'informations, accompagnement de Bébé dans les différentes pièces du service - se sécuriser, lui faire découvrir les lieux

Ensuite, il sera important pour lui de manger à la crèche, d'y dormir, puis enfin de rester un moment - plus ou moins deux heures - sans ses parents.

"Le petit Portrait" de l'enfant que vous complèterez sera le document de référence du personnel pour mieux le connaître.

Un objet familier à l'enfant - jouet, foulard, peluche,... - qui lui apportera l'odeur de sa maison sera un élément supplémentaire de sécurité.

L'ENTREE A LA CRECHE

Les premiers jours sont les plus difficiles pour Bébé et pour vous. Bien sûr, si l'envie vous prend, téléphonez donc pour obtenir des nouvelles de Bébé.

L'équipe est à l'écoute de l'anxiété, voire du chagrin de la maman qui souvent cache pudiquement ses larmes lors de la séparation. Mais attention, une fréquentation régulière permettra à l'enfant de s'habituer très vite: pour prendre un réel plaisir à venir à la crèche, il faudra que le tout petit vienne au moins 3 fois par semaine.

Comment se passent l'arrivée et le départ?

L'arrivée et le retour se feront selon votre horaire.

A l'arrivée vous prendrez le temps de déshabiller Bébé tout en lui expliquant que vous viendrez le rechercher tout à l'heure. Les vêtements fournis par la crèche sont bien adaptés à la température ambiante, à la liberté de mouvement de votre enfant.

Ils sont très pratiques et sont lavés tous les jours.

Vous confierez alors Bébé à la puéricultrice ou vous le mettrez sur le tapis si celle-ci est occupée avec un autre enfant.

C'est aussi le moment de donner les informations nécessaires pour que la journée se passe bien.

Le soir, au retour, vous pourrez poser toutes les questions qui vous préoccupent.

NB: les linges sont aussi fournis par la crèche, de même que tout ce que comporte l'alimentation de Bébé.

LE PROJET EDUCATIF DE LA CRECHE

Notre projet s'est élaboré à partir d'une réflexion menée par toute l'équipe: remise en cause et options de travail avec les tout-petits.

Pour nous, l'enfant est une personne, un partenaire à part entière.

Notre projet s'insère aussi dans le cadre d'une véritable intégration des parents à la vie de la crèche.

Notre but: tenter de faire des enfants qui nous sont confiés des êtres humains autonomes, équilibrés et heureux.

Principes du projet éducatif:

1. Favoriser l'autonomie de l'enfant
2. Respecter du mieux possible le rythme de l'enfant
 - a) au point de vue sommeil et repas. Ex: nous n'éveillons pas un bébé pour lui donner à manger.
 - b) au point de vue motricité.

La crèche a adopté le principe du respect de l'activité libre et autonome de l'enfant; c'est à dire que nous ne mettons pas un enfant dans une position qu'il n'a pas acquise par lui-même. Donc, chez nous, pas de trotteur, pas de séjour prolongé au relax ou au maxi-cosy, pas d'adulte que assied ou fait marcher un enfant.

Pourquoi?

Nous sommes convaincues que l'enfant qui se lève en liberté est plus sûr de ses mouvements, plus souple. Il éprouve plus de plaisir à découvrir son corps et ses capacités propres.

De plus, le changement fréquent de position que l'enfant adopte par lui-même lui permet de mieux affronter les chutes, de résoudre mieux et plus rapidement ses difficultés.

Un enfant doit avoir confiance en lui et ne pas être constamment dépendant de l'adulte.

3. Favoriser les moments privilégiés
C'est à dire favoriser les moments particuliers de contact avec l'enfant - les repas, les changes, les mises au lit, ... - en individualisant au maximum, en favorisant le dialogue verbal ou autre entre la puéricultrice et l'enfant.
4. Faire de l'observation
L'observation est un outil indispensable pour une meilleure connaissance de l'enfant.
5. Prévoir des réunions d'équipes régulières qui entretiennent le dynamisme et la cohérence du projet.

Moyens utilisés:

1. Aménagement de l'espace et des jeux

En fonction des besoins de l'enfant: chaque salle a été aménagée pour permettre aux enfants de grimper, de se reposer, de voir, de parler, selon leurs possibilités.

2. Pour jouer, il faut se sentir en sécurité

C'est pourquoi, dans la mesure du possible, la même puéricultrice accompagnera votre enfant dans toutes les sections ainsi qu'un petit groupe de copains (groupe de vie).

Bien sûr, la puéricultrice de référence peut être malade, en congé, ou tout simplement pas arrivée. De toute manière, 2 puéricultrices travaillent dans chaque section et connaissent les enfants et leurs petites habitudes.

3. Des réunions de parents sont régulièrement prévues

C'est l'occasion de préparer le passage dans une autre section, c'est aussi l'occasion pour les parents de se cotoyer.

4. Nous pouvons aussi vous rencontrer lors d'entretiens particuliers à votre demande ou à la suite de nos observations pour parler de votre enfant en particulier.

5. Vous aurez aussi l'occasion de participer aux fêtes organisées par le personnel, qui ponctuent la vie de la crèche pendant l'année
Ex: St Nicolas, Fêtes des parents, Soupers, ...

LA RELATION AVEC LA PUERICULTRICE

Le fait que la puéricultrice " suive" son groupe d'enfants dans les différents services, et ce pendant au moins 2 ans et demi, favorise des relations privilégiées.

De plus, elle apprend au fil du temps, à bien connaître les parents. Il peut s'établir alors un véritable climat de confiance, de compréhension.

S'il y a un lien affectif qui se crée entre l'enfant et la puéricultrice, celle-ci n'est nullement un substitut maternel. Il n'y a pas rivalité, mais complémentarité avec la mère.

Le dialogue entre les parents et la puéricultrice doit être permanent pour permettre une meilleure connaissance de l'enfant.

LES TOUT-PETITS ET LES MOYENS D'EXPRESSION

Dès sa naissance Bébé va s'exprimer:

Les babilllements, les sourires, les cris, les pleurs, ... sont pour lui autant de manière de communiquer. Ils précéderont largement la parole et constituent un besoin vital pour l'enfant: ce sont des signaux. Il n'est pas toujours aisé de les comprendre car le monde de l'enfant est si différent de celui de l'adulte!!! Nous pensons en particulier aux pleurs auxquels vous et nous donnons une signification qui ne correspond pas toujours à la réalité de l'enfant.

Il y a différentes sortes de pleurs:

Pleurs de satisfaction, pleurs de douleur, pleurs de rage, pleurs de chagrin,...

Ces différences correspondent à une progression de l'âge de l'enfant. Par exemple, la rage, le chagrin correspondent à un niveau d'âge plus avancé que celui du nouveau-né.

La question que l'on doit se poser est: Que vit l'enfant?

un médecin, le Docteur PIKLER, constate que le bébé en arrivant au monde doit faire face à de multiples adaptations: nouvelles conditions de chaleur, de lumière, de bruit, de toucher, de position du corps, ... Elle dit: " Soyez extrêmement attentifs à toutes ces conditions qui peuvent faire pleurer un enfant et alors seulement agissez. Quand vous êtes certain que vous avez donné satisfaction à tout ce que vous pouvez imaginer comme besoins de l'enfant, laissez-le pleurer car il y a certaines adaptations que vous ne pouvez faire à sa place."

Il y a en effet des moyens pour empêcher presque tous les pleurs, par exemple en prenant presque constamment l'enfant dans les bras ou en détournant son attention lors des frustrations.

A la longue, l'enfant ne pourra plus s'exprimer..., ce qui peut nuire à son équilibre.

Il ne s'agit cependant pas de laisser durer les pleurs, mais d'accompagner l'enfant pour qu'il puisse pleurer, de lui dire d'une manière ou d'une autre qu'on l'a entendu et de ne pas répondre: "Je ne veux pas t'entendre pleurer."

Si on donne aux enfants l'habitude que les pleurs sont écoutés, on a des chances que ces pleurs ne soient pas n'importe quoi, n'importe quand.

Il pleure quand c'est nécessaire et pas seulement pour attirer l'attention de l'adulte.

LA SURVEILLANCE MEDICALE A LA CRECHE

Visites médicales:

Le pédiatre a essentiellement un rôle préventif - il ne prescrit pas de médicaments. Son rôle est semblable à celui du médecin d'une consultation des nourrissons.

Les visites ont lieu une fois par semaine - jours et heures variables suivant les semaines, ceux-ci étant communiqués par l'équipe en temps opportun.

Vous êtes cordialement invités à participer à cette consultation

Le pédiatre examine les enfants selon un rythme établi par l'ONE, à votre demande, ou encore suite à une maladie constatée le jour de la visite.

Il juge si une consultation complémentaire chez votre médecin traitant est nécessaire. Il peut prendre en charge, à votre demande, la surveillance du régime alimentaire et l'administration des vaccins.

Vous avez le droit de confier cette tâche à un pédiatre privé.

Vaccinations:

Une réglementation de l'ONE, datant de décembre 1990, rend la vaccination du Bébé obligatoire en collectivité, soit les vaccins contre la polio, la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, la rougeole, la rubéole et les oreillons.

Un test tuberculinique est demandé une fois par an.

Et si votre Bébé est malade...

La crèche accueille les enfants malades à condition que vous fournissiez un certificat médical stipulant l'affection dont souffre l'enfant, le traitement à administrer, ainsi que sa durée - idem pour les médicaments uniquement reçus à domicile.

En cours de journée, à l'apparition de température, de boutons..., il est possible de faire appel au médecin traitant de l'enfant, qui pourra être examiné et soigné le plus rapidement possible.

Néanmoins, il existe une éviction pour certaines maladies contagieuses -scarlatine, varicelle, rougeole, oreillons -, ainsi que pour certaines affections, sur décision du médecin responsable de la crèche - gros problèmes respiratoires, par exemple.

* * * * *

Il est sain pour chaque enfant que subsistent certains pleurs pour que se construise une vie émotive, une vie psychique riche. Ex: une séparation, même bien préparée est difficile pour l'enfant et il doit l'exprimer.

Nous le comprenons, c'est une étape de la vie pour grandir. Il peut arriver que l'enfant pleure à la crèche. Nous en parlerons avec vous.

* * * * *